



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[**Mercredi 28 septembre 2016**]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°116 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Mise en sécurité de l'abbaye Saint-Michel : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en sécurité vont être réalisés à l'abbaye Saint-Michel.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 102 150 € HT, comprenant l'isolation coupe-feu de locaux, la mise en conformité des installations électriques et de ventilation, la mise en conformité SSI et la remise en état des installations de désenfumage.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	102 150 € HT
Etat (DETR)	35 560 €
Communauté de Communes	33 295 €
Ville de Gaillac	33 295 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement présenté ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-116-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016